

DU 1^{er} AVRIL 2026 AU 30 JUIN 2026

LE PRINTEMPS DU PARRAINAGE

**PARLER DE NOUS
ÇA RAPPORTE ... X2* !
1000€ BRUT À GAGNER !**

1- JE RECOMMANDE UN OPÉRATEUR COUTEAU PROFESSIONNEL

Je transmets son CV et complète le formulaire de parrainage que j'envoie à mon chef de chantier.

2- JE GAGNE UNE PRIME DE 1000€* BRUT, SOIT 763€ NET !

Cette prime est versée en deux fois :
400€ brut après ses 3 mois de CDI puis
600€ brut supplémentaire après ses 6 mois de CDI

**Les montants sont indiqués en brut, soit environ 305€ net pour 400€ puis 458€ net pour 600€.*

Offre valable dans le cadre du parrainage et pour toute demande d'embauche chez Bouchers Services d'un opérateur couteau professionnel, effectuée entre le 1^{er} avril 2026 et le 30 juin 2026, indépendamment de la date d'arrivée du salarié.